

Les maîtresses d'école mariées à Genève

Autor(en): **A.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 240

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Malheureusement, la Conférence, malgré les efforts de Miss Bondfield, se refusa à incorporer cet article dans la Convention, et se borna à en faire une « Recommandation ». On sent tout l'affaiblissement qui résulte de la différence entre ces deux termes. C'est grand dommage. Nous regrettons aussi que soit devenue une simple « Résolution » l'avant-dernier article de la Convention, qui prévoyait la présence d'interprètes sur tout navire transportant plus de 50 personnes dont la langue ne serait pas celle du pays dont le navire bat pavillon. Il nous souvient d'avoir lu ici même un croquis de Miss Ruth Larned, secrétaire de la Section d'Emigration de l'Union chrétienne mondiale de jeunes filles, qui évoquait de façon poignante la détresse d'une femme émigrant seule avec ses enfants dans des circonstances tragiques, et pour laquelle la rencontre avec une agente parlant son dialecte balkanique était un indicible réconfort... Mais, sans doute, ce sont là des considérations trop sentimentales pour trouver leur réalisation dans une Convention internationale...

* * *

En outre de l'inspection des émigrants, la Conférence s'est occupée de sa procédure intérieure, réglée théoriquement par le fameux chapitre XIII du Traité de Paix, mais dont certaines parties nécessitaient, après expériences pratiques, une mise au point. C'est ainsi qu'il a été décidé de permettre à tout délégué ou conseiller technique d'assister aux séances des Commissions avec tous les droits des membres de celles-ci, à l'exception du droit de vote. Comme jusqu'à présent, et sauf de trop rares exceptions, les femmes déléguées aux Conférences du Travail l'ont été à titre de conseillères techniques, cette décision a son intérêt spécial pour nous femmes.

Un des morceaux de résistance de chaque Conférence est toujours le rapport du Directeur du B. I. T., qui constitue à la fois un document de première source et un beau chapitre d'éloquence. Et la discussion de ce rapport amène toujours aussi des observations intéressantes: relevons notamment, parce que cela rentre dans le cadre des discussions passionnées du Congrès de Paris entre partisans et adversaires de la législation protectrice de la femme ouvrière, l'intervention de Miss Bondfield à propos de la non-ratification par le Japon de la Convention de Washington (1919), qui interdit le travail de nuit aux femmes. Miss Bondfield, comme la plupart des femmes socialistes, est partisan de la protection industrielle de la femme. Il aurait été intéressant de l'entendre au Congrès de Paris soutenir cette thèse, qui se serait âprement heurtée à celle de ses compatriotes de la délégation britannique. Comme quoi — si l'on peut placer ici cette parenthèse — se trompent lourdement celles qui ont cru discerner à Paris une division profonde de principes entre femmes électriques et femmes non électriques! puisque c'est entre une Lady Rhondda, candidate à la Chambre des Lords, et une Margaret Bondfield, candidate à la Chambre des Communes, que le choc des opinions sur ce point capital aurait été tout spécialement violent!...

La VIII^{me} Conférence Internationale du Travail, pour en revenir à ses travaux, a encore voté différentes résolutions relatives à des problèmes actuels dans l'ordre du travail: chômage, organisation scientifique du travail, etc., etc. La IX^{me} Conférence, nous l'avons dit, lui a immédiatement succédé, qui a été consacrée entièrement à l'examen de questions maritimes. Et quelque partisan de l'égalité que l'on soit, on ne regrette pas que les femmes n'aient, de par la force des choses, rien à dire ni à réclamer sur l'exercice de ce dur métier.

J. GUEYBAUD.

Les maîtresses d'école mariées à Genève

N. D. L. R. — Nous avons à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs du projet de loi du Conseil d'Etat de Genève, créant des mesures d'exception à l'égard des institutrices mariées, et qui avait à juste titre mis en émoi le corps enseignant féminin genevois. A la suite de longs débats, ce projet a été passablement modifié et voté définitivement par le Grand Conseil durant sa session de juin. Nous avons prié l'une de celles qui ont été le plus à la brèche pendant ces derniers mois de bien vouloir nous donner un bref histo-

rique de toute cette affaire, que nous publions ci-après, heureuses des améliorations obtenues, mais regrettant beaucoup que le principe d'exception à l'égard des femmes l'ait malgré tout emporté.

En octobre 1925, M. Oltramare, Président du Département de l'Instruction publique, informait notre Présidente qu'il avait l'intention de présenter au Grand Conseil le projet de loi suivant:

1. Toute maîtresse d'école mariée devrait se retirer à 50 ans.
2. Un ménage de fonctionnaires ne pourrait pas dépasser un certain maximum de gain commun.

Nous ne pouvions accepter pareille inégalité de traitement pour les membres de notre Association, et nous avons fini, après maintes suggestions, jugées inadmissibles par notre Chef, par refuser les deux propositions qui nous étaient faites.

Pendant deux mois, ce fut le calme qui précède la tempête. En mars, elle éclata: M. Turrettini, député, présentait au Grand Conseil un projet attaquant la situation des jeunes maîtresses d'école. M. Oltramare lui en opposa un qui protégeait les jeunes, mais supprimait les postes de 85 fonctionnaires, et économisait 300.000 fr. Une Commission fut nommée au Grand Conseil pour examiner ces deux projets, et le second ne tarda pas à l'emporter sur le premier.

Que contenait donc ce projet?

Pour une année seulement (1926):

1. Mise à la retraite des maîtresses d'école à 55 ans avec paiement de pension de retraite anticipé de 2 ans.
2. Mise en congé des institutrices mariées entre 40 et 55 ans, moyennant une indemnité de 2400 fr. et 2100 fr. sur le montant de laquelle elles devraient effectuer leurs versements aux caisses de retraite.
3. Le projet prévoyait en outre que les maîtresses d'école dont les ressources sont insuffisantes ou le deviennent peuvent être maintenues en activité.

Notre Association se mit aussitôt sérieusement à la besogne. Des mémoires furent envoyés aux députés et aux Conseillers d'Etat, dans lesquels nous relevions l'injustice de faire supporter toutes les conséquences de la crise financière à une seule catégorie de femmes, et la difficulté de renvoyer un si grand nombre de bonnes fonctionnaires sans nuire à l'enseignement. La Commission du Grand Conseil nous entendit à plusieurs reprises et, grâce à sa bienveillance, nous sommes arrivées à une entente.

Ce n'est pas sans un profond regret qu'au mois de septembre prochain, nous verrons partir une soixantaine d'excellentes fonctionnaires qui n'ont démerité en rien.

En effet, la nouvelle loi prévoit:

1. Pour le 30 septembre 1926 seulement:

Départ définitif de toutes les maîtresses d'école primaire et infantine, âgées de 55 ans révolus, et de toutes les maîtresses d'école secondaire âgées de 60 ans, avec droit au paiement de la retraite anticipé de 2 ans pour les maîtresses d'école primaire et secondaire, et de 5 ans pour les maîtresses d'école infantine.

2. Pour les années 1926-1927-1928-1929-1930-1931, mise en disponibilité des maîtresses d'école mariées âgées de 50 à 55 ans.

Plusieurs articles supplémentaires facilitent les démissions volontaires.

Les indemnités accordées sont passablement plus fortes que dans les projets de loi précédents, en ce sens qu'elles sont équivalentes à la retraite à laquelle les fonctionnaires en disponibilité ont droit.

Nous avons aussi obtenu qu'aucun concours d'entrée en stage ne soit ouvert tant qu'il y aura des maîtresses d'école en disponibilité.

Nous avons donc réussi, dans une certaine mesure, à atténuer la rigueur de la loi Oltramare, mais nous ne pouvons être satisfaites d'une loi qui lèse beaucoup d'entre nous. Mais nous avons su comprendre que les temps actuels demandent un sacrifice de la part de tous les citoyens, et en bonnes éducatrices, nous avons consenti à donner l'exemple. A. M.

* * *

Notre collaboratrice, M^{me} Alice Descœudres, fait d'autre part, sur ce même sujet, dans le Travail, les réflexions suivantes, auxquelles nous souscrivons des deux mains (Réd.):

...En cette fin d'année scolaire, notre population songe-t-elle avec assez de sympathie et de reconnaissance à ces quelque cinquante institutrices qu'une loi cruelle vient de sacrifier sur l'autel de la patrie ! Il en est parmi elles pour qui leur carrière, ce n'était pas avant tout leur gagne-pain, mais c'était leur joie, leur famille, leur raison de vivre. Et brutalement, parce que beaucoup ne veulent pas payer leurs impôts, car si l'on a des yeux et des oreilles et un peu de jugement, il faut bien toujours en revenir là, les voilà privées de leur classe, séparées de ces enfants auxquelles elles étaient heureuses de donner le meilleur d'elles-mêmes. Plusieurs en souffrent intensément, comme on souffre d'une injustice.

Et, une fois de plus, nous nous trouvons en face d'une de ces économies au rebours du bon sens...

En attendant que le bulletin de vote vienne mettre les femmes à l'abri de pareilles mesures d'exception, accordons une pensée de chaude sympathie et de reconnaissance à ces victimes de notre désordre social !

VARIÉTÉ

Quelques souvenirs personnels sur Ellen Key

C'était, je pense, en 1905, à Amsterdam. La jeune société « Erasmus », créée en vue d'établir et de resserrer entre les nations des rapports d'intellectualité et de compréhension mutuelle, avait, cet hiver-là, — après Frédéric Passy, après Maeterlink, — invité Ellen Key, à venir nous entretenir de son activité bienfaisante parmi les jeunes femmes des universités populaires.

Je la vois encore dans sa robe « réformée » de soie prune — austère devancière des coquettes petites robes droites de nos jours

La vie de Margaret Bondfield

“ homme d'Etat ”

(Suite et fin.)¹

La façon dont elle envisageait le problème du suffrage des femmes demande un mot d'explication. Elle est née suffragiste, elle témoigne aux femmes une confiance « instinctive et atavique », elle a pris rang parmi les combattantes et présida l'un des groupes féministes de Londres. Mais elle a toujours été socialiste d'abord, suffragiste ensuite. Si elle désirait l'émancipation de la femme, c'est qu'elle l'envisageait comme indispensable dans la société nouvelle qu'elle rêve de voir organiser. Et elle sait bien que l'obstacle le plus sérieux à tous les progrès, c'est cette masse de femmes indifférentes qu'elle a baptisées : « celles qui ne savent pas ce qu'elles font ».

LE ROMAN DE SA VIE

Ne nous représentons pas Margaret comme une doctrinaire farouche, austère et déplaisante. Tout au contraire, elle est vivante, rieuse, elle aime la jeunesse et adore les petits enfants.

¹ Voir le *Mouvement Féministe* Nos 236 et 238.

— relevée simplement d'un grand col de guipure. Elle avait le front lumineux encadré de bandeaux argentés, des yeux bleus très doux, et le visage empreint d'une bonté rayonnante. Ainsi, je la vois, la plus maternelle des mères sans enfants.

Pendant deux heures, elle tint son auditoire sous le charme de sa parole vibrante d'enthousiasme et de foi.

Pourtant, ce n'est pas de cette conférence que j'ai gardé le souvenir intact et inaltérable, mais bien de cette inoubliable journée passée sur une plage solitaire de la mer du Nord, où la lumière blonde dorait une légère brume et créait une atmosphère toute de douceur, propre à la méditation. Une journée « à entourer de petits cailloux blancs », comme disait ma compagne en rentrant. Là, dans l'intimité de deux âmes qui se rencontrent dans le cadre solennel et toujours impressionnant de la nature, Ellen Key dévoila les énergies secrètes et sacrées qui animaient ses paroles, et aujourd'hui ses écrits; elle parla de l'amour, du mariage, du rôle de la mère, de la responsabilité des parents, et de ce trésor à choyer, à préserver, à former, qu'est l'enfant.

« Je ne saurai jamais assez remercier le ciel, me dit-elle entre autres, d'être une enfant née de la parfaite compréhension, de l'union intellectuelle et spirituelle aussi la plus intime de ses parents; de cet amour qui fait d'un acte physique quelque chose de sublime et de sacré. — Heureux l'enfant créé dans de si heureuses conjonctures; ce sont les *Sonntagskinder*: tout leur sourit, tout s'aplanit devant eux, et la parfaite harmonie de leurs dispositions semble influencer tout ce qui les entoure... »

Avec quelle tendre vénération ne parlait-elle pas de ses parents! de ce père si viril et fort, qui, âgé de 30 ans, s'imposa un renoncement héroïque pour entourer sa jeune épouse invalide du plus tendre, du plus fidèle et du plus chaste amour.

Elle parla... de beaucoup de choses encore, devançant les années dans sa foi en une humanité qui ne serait plus jugulée par les lois, mais guidée par une haute morale, par le sentiment du devoir, par l'amour et le respect du prochain.

Ellen Key voyait haut, elle voyait loin; elle fut une de celles qui marchent en avant, tenant d'une main ferme le flambeau qui éclaire la route vers une belle et saine évolution. A. T.-C.

De-ci, De-là...

La carte du 1^{er} août.

On sait que cette année, c'est à une œuvre qui intéresse tout spécialement les femmes que sera consacré le produit de la vente de la carte du 1^{er} août: les vacances pour mères de famille nécessiteuses. Combien, en effet, de celles qui sont courbées sur la tâche journalière, de celles qui, au labeur harassant de l'usine ou de l'atelier, joignent encore la besogne ménagère, ignorent tout de

Elle apprécie vivement les bons mots, les petites joies de la vie, et ce n'est certainement pas par sécheresse de cœur qu'elle a renoncé au mariage. Elle est bonne et si elle pardonne toujours, c'est parce qu'elle comprend toujours.

Le roman de sa vie de grande travailleuse a été l'amitié profonde entre elle et Mary Macarthur, qui était une femme d'élite, et qui, avec Keir Hardie et Ramsay Macdonald, créa le mouvement travailliste anglais. Au début de leur amitié, Mary était le disciple de Margaret et cette dernière disait en riant : « Je me sens comme un pigeon révééré par un jeune aiglon. » De disciple, Mary Macarthur devint le chef que tous, Margaret en tête, suivaient fidèlement et secondaient de tout leur pouvoir. Elles travaillèrent ensemble surtout à l'organisation des trade-unions féminines, et les ouvriers organisés leur venaient volontiers en aide parce qu'ils craignaient la concurrence des femmes non-syndiquées et travaillant au-dessous des prix. Un groupement d'ouvriers télégraphiait un jour aux deux amies : « Envoyez ici une organisatrice le plus vite possible, car si les femmes de notre ville ne peuvent pas être organisées, il faudra les supprimer. »

Au début du travail d'organisation de Mary Macarthur secondée par Margaret Bondfield, il n'y avait en dehors de l'industrie textile que 10 à 12.000 ouvrières organisées sur 150.000.